



**Pour un Projet de
Développement Durable du
Territoire des Maures**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

vendredi 23 septembre 2011 A 10H

Restaurant l'OUSTALET au CANNET DES MAURES

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2011 :

Pour les communes :

- Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire
- Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour
- Christine AMRANE, Maire de Collobrières
- Jean-Pierre COURCHET, Adjoint au maire de La Garde Freinet
- Dominique LEDERLIN-ADER, Adjointe au maire de La Garde-Freinet
- Dominique CORDOLA, Adjointe environnement au maire du Rayol-Canadel Sur Mer

Autres membres de l'A.P.P.M. :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de l'A.P.P.M.
- Louis VALENTIN, Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var,
- Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la D.C.A. PACA
- Anne Cécile AUDRA, chargée de mission, représentant de la Chambre d'Agriculture du Var
- Nicole TRONCHE, Présidente de l'U.D.V.N. 83
- Bertrand DESCHAMPS, Directeur de l'Agence de Saint-Tropez, représentant de la C.C.I. du Var
- Liliane MAILLARD, représentante de l'U.P.V.
- Jean-Luc BAUBAUT, Président adjoint de la F.N.A.I.M.

Autres personnes présentes :

- Hervé PASSAMAR, consultant, chargé d'une mission d'appui au projet de développement durable sur le territoire des Maures
- Carole BLION, représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA-CABINET BLION de l'association

La commune de la Croix-Valmer a envoyé son pouvoir

S'est excusé, Maître Yves-Eric MASSIANI, Vice-Président de l'Union Nationale des Professions Libérales

ORDRE DU JOUR

10 H : Accueil des participants

10 H 15 :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 09 juin 2011
- Présentation des nouveaux statuts
- Information sur la demande de subvention d'Etat
- Présentation par Hervé PASSAMAR de son rapport sur l'avancement des travaux entrepris au cours de ces trois derniers mois.
- Perspectives d'ici à la fin de l'année et plan de charges pour l'année 2012
- Propositions diverses

Un dossier est distribué à chaque participant.

I) Approbation du procès verbal du 09 juin 2011

Le proces verbal du 09 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

II) Proposition de modifications des statuts

Jean-Michel COUVE rappelle qu'à la suite des nombreux débats ayant eu lieu lors des précédents conseils d'administration et assemblées générales, il est devenu nécessaire de procéder à la refonte des statuts de l'association. Ces modifications feront l'objet d'une discussion et d'un vote lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire. Cependant, il tenait à présenter ce jour le projet de modifications afin que chaque participant puisse le consulter et éventuellement apporter ses observations.

Cette refonte concernerait deux aspects :

1°) Des modifications pratiques

2°) Des modifications visant d'une part une plus large ouverture de l'association aux citoyens, d'autre part la nécessité de renforcer le Conseil d'Administration.

Un projet de propositions de modification des statuts a été remis à chaque participant. Dans ce projet, les articles ou les alinéas concernés par les changements sont inscrits entre parenthèses. Ils seront, éventuellement, remplacés par les articles ou alinéas soulignés

1°) Modifications pratiques

Elles concernent les articles 3 - 7 - 8 - 9 - 10 - 13

Quelques précisions sont données :

ARTICLE 3 : siège social

Par souci de simplifications administratives, il a été jugé opportun de transférer le siège social de l'association, au siège administratif : 5 traverse des Lices à Saint-Tropez.
Jean-Michel COUVE tient cependant à remercier la commune de la Garde-Freinet qui a bien voulu héberger l'association depuis sa création.

ARTICLE 7 : perte de la qualité de membre

Nous avons rajouté deux situations possibles et prévues dans le cadre général de statuts :

- Par le décès des personnes physiques
- Par la dissolution, pour quelque cause que ce soit des personnes morales

ARTICLE 8 : par souci de représentation, nous suggérons qu' un membre présent puisse avoir plus d'une procuration. Cependant, nous pourrions également envisager de limiter le nombre de procurations par membre.

ARTICLE 9 : fonctionnement

Il s'agit de ne pas rendre obligatoire ce qui peut être facultatif, et ce, concernant le nombre minimum de réunion d'assemblée générale prévue.

ARTICLE 13 : pouvoirs du Président

Prévoir que le Président puisse déléguer ponctuellement, à un membre du bureau, ses pouvoirs, pour des raisons diverses.

2°) Modifications d'ordre prospectif

Elles concernent les articles 5 -6 -11

Précisions :

ARTICLE 5 : Membres

ARTICLE 6 : Conditions d'adhésion

Dans la perspective d'une meilleure appropriation par la population des objectifs de l'association, il a été souhaité d'intégrer les personnes physiques désireuses de participer à son développement, ce qui permettra d'élargir notre champ d'investigation et de propager les actions envisagées par l'association

Leur admission se fera dans les conditions stipulées à l'article 6

ARTICLE 11 : Conseil d'administration : composition et organisation

Compte-tenu du plan de travail qui sera mis en œuvre par Hervé PASSAMAR, il est à présent indispensable que le nombre des membres du Conseil d'Administration soit augmenté. Ce nombre sera déterminé par l'Assemblée générale ordinaire.

Après échanges de propos sur ce sujet il est suggéré que de 8 membres actuels nous passions à 15 membres, répartis ainsi :

- pour les communes :
 - o 4 pour le secteur du golfe
 - o 1 pour le canton de Collobrières

- 3 pour le secteur du centre Var
- pour les personnes morales : 4
- pour les personnes physiques : 3

Aucune autre remarque n'est apportée sur cette présentation.

III) Information sur l'avancement de la demande de subvention de 130.000€

Jean-Michel COUVE rappelle qu'a été transmis le 22 juillet 2011 au Ministère de l'Environnement un dossier de demande de subvention avec la présentation de l'association ainsi que son bilan prévisionnel. Ce dossier a retenu toute son attention, et nous sommes en attente de l'attribution.

Il est prévu que les actions faisant l'objet de cette demande se déroulent du 2ème semestre 2011 au 1er semestre 2012. C'est fin juin 2012, que nous devons produire un bilan qualitatif de l'action réalisée ainsi qu'un compte rendu financier, faisant état de la consommation totale des crédits alloués.

Nous avons spécifié, aux services du Ministère, dans la description de nos objectifs, que l'action de l'association s'inscrivait dans un projet de développement durable, liant le sillon permien et la plaine des Maures au massif forestier ainsi qu'au littoral, souhaitant associer dans la même entité territoriale le devenir de ces espaces et des populations.

Effectivement depuis sa création en 2000, l'association a entrepris de nombreuses investigations et rédigé plusieurs études et diagnostics mettant en avant les besoins et ressources du territoire des Maures. Ces travaux ont permis de préfigurer les contraintes environnementales, les besoins économiques et les attentes sociales. C'est dans ce cadre que l'association a souhaité désormais s'engager dans une démarche active et opérationnelle de mobilisation territoriale et de mise en œuvre des objectifs issus du diagnostic avec :

- la réalisation d'un nouveau Schéma de Développement Durable Touristique,
- la création d'un Pôle de développement économique,
- la création d'un Centre de formation et de recherche Environnemental Méditerranéen.

Pour cela, il est prévu de lancer trois dossiers d'appels à candidature à destination d'organismes spécialisés.

Pour chacun de ces dossiers, les méthodes d'évaluation et les indicateurs choisis au regard des objectifs fixés, se basent sur la définition de critères et d'indicateurs spécifiques permettant d'apprécier quantitativement et qualitativement les propositions présentées et leur efficacité au regard des objectifs poursuivis.

Le budget prévisionnel global de l'action, présenté pour l'obtention de la subvention, prévoit un montant de charges de 137.500€ financés par la subvention requise auprès du Ministère de l'Ecologie du Développement durable des Transports et du Logement pour un montant de 130.000€, et par les produits de gestion courante à savoir les cotisations des membres associés pour un montant évalué à 7.500€.

Le tableau annexé récapitule le budget prévisionnel de l'opération qui sera conduite sur 2011 et 2012

- Le poste de charges relatif aux prestations de services pour 90.000€ concerne le montant prévu pour les trois études de faisabilité. Elles devront forcément commencer début d'année 2012, et se terminer début juin 2012. La fin d'année 2011 sera consacrée à la rédaction des cahiers des charges et aux appels d'offres en direction des bureaux d'études.
- Les charges des services extérieurs concernent :
 - les honoraires d'Hervé Passamar, avec lequel une convention a été passée et approuvée lors de la dernière assemblée générale et qui prévoit une mission d'appui à l'objectif de l'association.
 - des frais de promotion et publicité pour un montant de 6.000€, notamment pour la mise en œuvre d'actions concrètes, permettant à l'association de se faire reconnaître auprès du public. Dans ce cadre là, Hervé PASSAMAR nous parlera tout à l'heure de la création d'un site internet mieux adapté que celui déjà existant.
 - Des frais de missions, 13.000€ englobant les frais de déplacements d'Hervé PASSAMAR dans le cadre de sa présence sur le site une fois par semaine, ainsi que l'éventualité de déplacements en dehors du territoire des Maures pour la recherche de financements publics (Paris, Bruxelles, etc.)
- Les charges indirectes : 1.500€ concernent les frais administratifs divers.

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION MENEES AU COURS DES DOUZE MOIS
PREVUS PAR LA CONVENTION AVEC LE MINISTERE CONCERNE**

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
ACHATS	90.000	SUBVENTIONS	130.000
Prestations Services	90.000	Ministère Ecologie	130.000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46.000	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7.500
Rémunérations intermédiaires	27.000		
Publicité	6.000		
Déplacements, missions	13.000		
CHARGES INDIRECTES			
DIVERS	1.500		
TOTAL	137.500	TOTAL	137.500

La demande de subvention a été instruite et accordée fin août, par les services du Ministère, après avoir sollicité auprès d'Hervé PASSAMAR des compléments d'informations sur les descriptions de l'action et auprès de Carole BLION des compléments d'informations sur le bilan financier .

Nous avons reçu le 09 septembre la convention à parapher et à retourner , pour un virement prévu environ trois semaines à un mois après la réception de la convention signée au Ministère concerné.

INTERVENTIONS de :

Dominique LEDERLIN-ADER sur l'utilisation de cette subvention, sur le choix des prestataires de services et sur le devenir des études qui seront engagées dans le cadre du projet de l'association. Elle rappelle qu'elle a assisté, par le passé, à de nombreuses réunions concernant une "association de développement pour le territoire des maures" et pour laquelle une subvention de 100.000€ avaient été accordée. Elle se demande à quoi a réellement servi cette subvention, l'association elle même n'existant plus aujourd'hui.

Jean-Michel COUVE lui répond qu'il s'agissait alors d'une démarche qui avait été conduite et engagée par le Conseil Régional PACA.

L'A.P.D.D.T.M., quant à elle, ayant pour but la valorisation du territoire, reste, d'initiative communale, avec un projet concret de développement durable.

Annick NAPOLEON souligne qu'on se doit de travailler sur des projets d'avenir.

Les 130.000€ attribués par le Ministère montrent tout l'intérêt qu'il porte à ce projet. Nous devons nous réjouir de pouvoir nous offrir le concours de professionnels, qui vont travailler et faire avancer le dossier . C'est pour l'association et les membres qui la compose une réelle chance. Elle rappelle également que la Région dispose d'importants moyens humains et financiers, et que nous n'avons pas été considéré comme un organisme suffisamment important pour pouvoir retenir son attention.

IV Présentation du rapport d'HERVE PASSAMAR

Jean-Michel COUVE passe la parole à Hervé PASSAMAR afin qu'il présente son rapport (distribué en fin de séance, et reproduit *in extenso* dans ce procès verbal) sur les trois derniers mois écoulés.

1°) Bilan des rendez vous et démarches

Hervé PASSAMAR rappelle qu'à ce jour, douze rencontres ont été conduites avec des élus, partenaires et personnes ressource :

Elus : Mme Christine Amrane, Maire de Collobrières, Mme Florence Lanliard, Maire du Plan de la Tour, M Benedetto, Maire de Grimaud, M Ponzo, Communauté de Communes Cœur du Var, M Bruno, Maire de Ramatuelle

Institutions : Mme Audra, Chambre d'Agriculture du Var, M Vazquez (CG 83)

Autres : Mme Nicole tronche, Présidente de UDVN 83, M Atoch, Président de la Fondation du Patrimoine du Var, M Gianfranco Lazzarini, consultant programmes européens, M Bouchard, collectif des artisans, Mme Dougy

Celles ci ont été programmées en lien étroit avec Carole Blion et Nadia Amri.

Parallèlement, de nombreuses réunions de travail ont été réalisées avec Jean-Michel Couve.

L'ensemble des autres rendez vous seront programmés entre Octobre et Novembre 2011.

2°) Premiers retours :

Remarques générales

- Une très grande majorité d'interlocuteurs partagent les éléments de diagnostic fondant la démarche de l'association :
 - nécessité d'un mode de développement économique prenant en compte les spécificités du territoire
 - rééquilibrage des flux touristiques (spatial et temporel)
 - articulation protection et développement
 - consensus sur le fait qu'aucun équipement structurel « lourd » susceptible d'apporter une réponse globale et significative aux besoins du territoire ne sera développé, d'où la nécessité de penser un dispositif multi polaire et diversifié
 - complémentarité avec la Charte forestière.

On note donc une adhésion forte aux principes et objectifs du programme d'action.

- De même, il existe un consensus sur la nécessité d'implanter des activités économiques nouvelles sur des territoires fragiles et délaissés (lutte contre les incendies, maintien de l'emploi, développement de l'activité agro/sylvo/pastorale)
- Les interlocuteurs ont aussi insisté sur la nécessité de revitaliser l'association, de l'ouvrir à de nouveaux membres, d'asseoir sa légitimité territoriale par des actions concrètes et visibles, de se doter d'objectifs à court et moyen terme. La remobilisation de certaines communes est aussi évoquée comme un impératif catégorique.

Tout ceci fait écho à quelques objections ou questionnements exprimés par certains interlocuteurs :

- La pertinence et le bien fondé du maintien de l'association compte tenu de la non labellisation « Pays » : pour certains d'entre eux ce changement de cap compromet la justification de poursuite des activités de l'association. Sur ce point, le positionnement de l'association doit être rappelé : n'intervenant plus que sur le contenu que sur le contenant, les besoins et attentes soulevés dans le diagnostic de préfiguration du Pays restant toujours non résolus. Cela soulève, également, la question d'une « nouvelle légitimité » à promouvoir indépendamment d'un cadre repérable d'organisation territoriale. Celle ci, de l'avis de nombreuses personnes ne pourra être acquise que par la pertinence des réponses apportées aux besoins exprimés pour le territoire et à leur traduction visible au sein d'actions concrètes et rapides.

- L'hypothèse de la création du PNR qui à leurs yeux compromet la nécessité de poursuite de l'association. Là encore, il convient de souligner, dans l'hypothèse de cette création, l'intérêt de développer une ingénierie environnementale, économique et sociale susceptible de nourrir un futur projet de Parc. Le positionnement adopté par l'association doit être ici rappelé : pas de prétention à la gestion opérationnelle de projets, mais force de proposition, d'émergence de projets, de coopération, de mise en cohérence d'initiative, voire d'ingénierie financière au service des acteurs locaux (la question de la nécessaire inscription sur des programmes européens a souvent été évoquée)
- Enfin, des remarques sont souvent émises relatives quant à la légitimité (voire au réalisme) et aux modalités concrètes d'implication de l'association sur deux axes du projet : le pôle économique et le Centre Environnemental Méditerranéen. Dans ce sens, plusieurs interlocuteurs privilégient un travail sur filière (châtaigne, liège, pollen) à des approches plus structurelles.

L'idée de création d'un Geopark, évoquée lors du dernier CA au Plan de la Tour est très bien accueillie par une majorité d'interlocuteurs, ce dispositif labellisé par l'UNESCO s'inscrivant bien dans les orientations de développement touristique durable mises en avant par l'association.

Suite à la présentation du rapport d'Hervé PASSAMAR, interviennent :

Christine AMRANE rappelle la création du Syndicat mixte de la Charte Forestière, vendredi dernier. Il est prévu dans ses statuts un Conseil local d'orientation. Pourquoi ne pas envisager à terme que l'association puisse siéger au sein de cet organisme. Dans tous les cas elle souhaite que les membres de ces différentes structures soient tous unis, et travaillent côte à côte.

Jean-Michel COUVE attire l'attention sur la confusion qu'il peut y avoir à propos de la légitimité de notre association par rapport à la Charte forestière. Il souhaite que tous prennent conscience de la complémentarité des différentes initiatives. Les travaux que nous conduisons, précise-t-il, loin d'être inutiles, peuvent servir, aussi bien, la charte forestière que les futurs projets. Comment faire comprendre qu'il n'y a pas de redondance entre ce que fera la Charte et l' A.P.D.D.T.M. Celle-ci veut mettre en oeuvre un projet de développement durable sur le territoire des Maures, création d'un Pôle de développement économique, d'un Centre de formation et de recherche, et d'un nouveau Schéma de Développement Durable Touristique, cet l'objet de l'association tient à notre volonté de créer des économies nouvelles.

Florence LANLIARD, pense que le temps jouera en faveur de la création du Parc Naturel Régional, et que le Syndicat mixte pourra évoluer très rapidement en Syndicat mixte de préfiguration de Parc Naturel Régional. L'A.P.D.D.T.M. qui aura son rôle à jouer au sein de ces dispositifs, pourrait, par conséquent, faire partie du Conseil local d'orientation de la Charte.

Dominique LEDERLIN -ADER estime qu'il faut effectivement développer des synergies

entre les différents acteurs qui oeuvrent pour les mêmes objectifs.

V Perspectives d'ici à la fin de l'année et plan de charges pour l'année 2012

Hervé PASSAMAR propose de continuer son exposé sur le plan d'action qui sera engagé au cours de ce dernier trimestre.

1°) Plan d'action

Programmation des études

Comme Jean-Michel COUVE vous l'a précédemment présenté, nous avons en juillet avec Carole Blion finalisé et transmis le dossier de subvention au Ministère de l'Environnement. Cette demande est désormais acquise, une convention fixant le montant de la subvention, les conditions de réalisation des actions et les modalités de paiement ayant été retournée pour signature à l'association mi septembre. Ceci nous permet d'envisager une programmation effective des différentes études dès le mois d'Octobre afin de respecter les délais impartis (finalisation et paiement des études au 30 Mai 2012).

Le planning -très serré- est donc le suivant :

Mi Septembre/début Octobre : élaboration des cahiers des charges des différentes études et lancement des consultations ; Novembre : analyse des réponses et choix des prestataires, Décembre : démarrage des études, Février : rapports intermédiaires, fin Mai : finalisation et paiement des études.

Celles ci porteront sur les axes suivants :

- Pôle économique,
 - Centre Environnemental Méditerranéen
 - Schéma tourisme durable
 - Ingénierie financière et études économiques
- Pour chacun d'entre eux, il conviendra de définir un partenariat et des stratégies spécifiques.

Toutefois, comme déjà évoqué, trois aspects devront être pris en compte de manière transversale aux différentes études :

-la nécessaire homogénéisation de celles ci afin de concourir, indépendamment des thématiques et partenariats spécifiques, à la mise en œuvre d'un programme territorial cohérent et global. Ceci suppose une harmonisation des principes et des méthodologies, une synergie des contenus et des modalités de restitution conduites en cohérence.

- l'étude des conditions économiques et financières de réalisation et d'opérationnalisation des actions : coûts d'investissement, de fonctionnement, ratios d'autofinancement, types de financements susceptibles d'être mobilisés.

- la mobilisation thématique de membres de l'association pouvant apporter leur compétence, expertise et réseaux dans la conception des cahiers des charges et le suivi des études. Ce point paraît important pour permettre une réelle appropriation de la démarche par les membres de l'association, ce qui représente un facteur important de pérennisation de la démarche.

-Pôle économique :

Nous avons rencontré le Président et la Direction de la Communauté de Communes Cœur du Var afin d'envisager des collaborations avec le projet « Var Eco Pôle ». Celui-ci, porté par la Communauté de Communes paraît compatible avec les contenus proposés par notre association en ce qui concerne le Pôle Economique ; il permettrait un ancrage territorial pour la mise en œuvre d'actions de développement économiques. Le cahier des charges et les objectifs de cette étude devant être définis en fonction de ce partenariat. Parallèlement, des études thématiques par filière peuvent être entreprises afin de répondre à des besoins ou potentialités spécifiques soulevées par nos interlocuteurs.

-Centre Environnemental Méditerranéen

La création d'un Centre Environnement de formation supérieure et de recherche répond à plusieurs types de besoins : un centre ressource d'expertise et de développement sur les métiers et filières environnementales permettra à la fois de développer une nécessaire ingénierie (par filières, territoires) et de dispenser les formations adaptées à ces besoins émergents (mise en œuvre Grenelle II). Il permettra également de développer des activités pédagogiques et de médiation en direction de nombreux publics (scolaires, visiteurs, socioprofessionnels). La mise en œuvre d'un tel programme ne peut se faire qu'en lien étroit avec des chercheurs et universitaires (Université de Sciences et de géographie Aix-Marseille 1), mais aussi le Parc national de Port Cros et des fondations (Ricard). Comme le pôle de développement économique, le Centre Environnemental pourrait s'implanter sur les terrains d'assiette prévus par Var Eco Pôle.

-Schéma tourisme durable

Toutes les études et retours des entretiens s'accordent sur le fait qu'un enjeu majeur réside dans une nouvelle gestion des flux et échanges entre le littoral et le Centre Var, sur un lien à reconstruire entre mer, forêt et agriculture, sur une valorisation touristique accrue des espaces encore vierges porteurs d'une grande valeur patrimoniale, paysagère, culturelle, biologique et géologique.

De nouvelles synergies et coopérations territoriales sont à concevoir et mettre en œuvre permettant à la fois la construction d'une offre touristique densifiée, qualifiée et diversifiée porteuse d'un développement économique durable.

Cette démarche aura également pour effet d'élargir sensiblement les périodes de présence touristique sur le territoire. L'élaboration de ce Schéma, mobilisant les professionnels du tourisme, s'attachera, après un inventaire de propositions concrètes, à la promotion opérationnelle des actions préconisées. Ce travail sera également conduit en relation avec les services « Tourisme » du Conseil général du Var.

- Mission transversale d'étude de faisabilité économique et financière

Parallèlement aux études, une mission transversale d'ingénierie financière visant à analyser et mobiliser les ressources économiques nécessaires au financement de l'association sera conduite.

Celle-ci comprend deux axes : le premier permettant l'analyse économique et des besoins (humains, techniques, financiers) conditionnant la mise en œuvre et le fonctionnement des différentes actions.

Elle intègre ensuite une mission générale de recherche prospective de financements pour la réalisation des opérations. Ceci implique l'établissement de plans de financement, l'identification et la mobilisation des institutions concernées.

Il faut noter que cette mission d'analyse économique et financière se poursuivra au-delà de Mai 2012.

Dans ce cadre, et de manière transversale aux différentes études, nous envisageons la constitution d'un dossier de financement européen (Programme Europ' Act ENPI standard). L'appel d'offre sera lancé en fin d'année, le dossier étant à produire pour le premier trimestre 2012.

Enfin, les travaux entrepris et valorisés dans le cadre du colloque de Cavalaire en Juillet 2011 relatifs à la forêt et l'implication de l'association sur la Charte forestière seront poursuivis et amplifiés.

D'autres pistes de développement sont à prospecter :

- la création d'un Geopark
- la mobilisation de partenaires économiques, de mécènes (ex : Fondation Ricard), la création d'un « Club de Partenaires »

2°) Communication/mobilisation

Site internet.

Celui existant est obsolète, tant au niveau des contenus que de sa fonctionnalité. Il s'agit là d'un outil déterminant de communication et de diffusion qu'il convient de remanier entièrement. Nous avons initié la construction d'un nouveau site qui pourrait être opérationnel avant la fin de l'année.

Forum/journée d'étude

Il paraît important de programmer en fin d'année une manifestation permettant de diffuser largement le projet de l'association et l'état d'avancement de la démarche entreprise. Cette journée devra associer divers partenaires mobilisés sur la conduite des études, des institutions, des entreprises, des chercheurs.

INTERVENTIONS

Bertrand DESCHAMPS pose le problème de la communication. Il y a, en effet, quelques interrogations de la part des membres de la C.C.I. sur les actions entreprises et à entreprendre par l'A.P.D.D.T.M.. Il pense donc important qu'une communication et des actions concrètes soient réalisées. Il sera, ainsi, plus facile de porter à l'extérieur nos idées et de faire comprendre notre projet associatif.

Anne Cécile AUDRA, précise que la Chambre d'Agriculture du Var est sollicitée par un certain nombre d'institutions, et que concernant l'A.P.D.D.T.M. elle reste aujourd'hui dans l'attente de communications et d'actions concrètes.

Nicole TRONCHE revient sur l'idée de la création d'un Géopark, labellisé par l'UNESCO, dont le concept a été mis en œuvre et inauguré à Digne, car elle reste persuadée que ce peut être une très bonne action.

Christine AMRANE rappelle que dans sa commune, a été ouvert sur deux mois un musée

géologique. Sur un mois, il a rassemblé 4.000 visiteurs. Elle indique qu'aujourd'hui le touriste n'est plus le même, il est en quête d'une certaine culture, il est à la recherche de curiosités. Il entend découvrir la richesse du territoire qu'il visite. Par ailleurs, il recherche également une certaine gratuité dans les activités.

Hervé PASSAMAR souligne que le tourisme ne doit plus n'être forcément qu'estival.

Jean-Michel COUVE rappelle que, pour les pays de la moitié de l'hémisphère sud les grandes vacances se déroulent dans les périodes de « mois creux », pour nous, et, qu'il faut prospecter ce nouveau tourisme.

Concernant les partenaires éventuels à contacter il faut également penser à la fondation Ricard.

Robert BOUCHARD évoque la possibilité de faire intervenir un prestataire de services pouvant nous aider à développer la communication.

Jean-Michel COUVE revient sur l'idée et l'avant-projet du pôle économique conçu par le Dr Longour, maire du Cannet des Maures. Il constitue une réelle opportunité à développer des activités tertiaires nouvelles.

Dominique LEDERLIN-ADER demande s'il n'y pas de possibilité de rapprochement avec le maire du Cannet des Maures.

Jean-Michel COUVE répond qu'il a repris certains contacts, et souhaite vivement que la commune du Cannet des Maures puisse à nouveau être membre de l'A.P.D.D.T.M.

Nicole TRONCHE souhaiterait qu'on veuille bien préciser ce que l'on attend par développement durable, compte tenu du caractère malheureusement souvent galvaudé du terme.

Christine AMRANE propose que l'on définisse ce que l'on ne souhaite pas avoir dans ce Pôle économique.

Concernant la manifestation à programmer fin décembre, Louis VALENTIN considère que les termes « Etats généraux » évoquent une situation de péril, et préfère qu'on adopte un autre intitulé.

Jean-Michel COUVE réplique qu'il s'agit ici de proposer un rassemblement autour d'une idée commune, et qu'à ce titre on pourrait parler de forum.

Christine AMRANE rappelle qu'en matière de manifestation, la journée du « liège » a été un réel succès. Aujourd'hui, nous devons expliquer à quoi cela sert. Les citoyens sont intéressés. Il s'agit d'un thème à proposer dans le cadre de cette journée d'étude.

En revanche, elle émet un doute sur nos capacités à programmer cette journée dès le mois de décembre. Le planning étant très serré, comme nous l'a rappelé Hervé PASSAMAR, ne serait-il pas plus judicieux de travailler avant tout sur notre projet et de nous recentrer sur les propositions d'études plutôt que sur la manifestation, qui pourrait, selon elle, se dérouler un peu plus tard au cours de l'année 2012.

Jean-Michel COUVE demande à ce que chacun puisse réfléchir, à, des propositions susceptibles d'être présentées, lors de ce futur forum.

Dans le même temps, Hervé PASSAMAR continuera à rencontrer les représentants des communes, et les partenaires socio-économiques afin de collecter leurs propositions et suggestions, tout en commençant à élaborer les cahiers des charges des différentes études

VI Propositions diverses

□ Avenant à la convention d'Hervé PASSAMAR

Dans le cadre de la convention passée entre l'association A.P.P.D.T.M. et Hervé PASSAMAR, à l'article 6 « Durée de la Convention » il était précisé : « ... La présente convention est conclue pour une durée d'une année de Juin 2011 à Mai 2012... »

Afin que la mission d'appui à un projet de développement durable sur le territoire des Maures, confiée à Hervé PASSAMAR puisse correspondre avec le calendrier de réalisation de l'opération il a été convenu d'un commun accord, de reporter la durée de la convention à fin JUIN 2012. Par ailleurs, le mois d'Aout dernier n'a pas l'objet de facturation compte tenu de la période de congés.

□ Fixation d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire

Une date sera proposée aux membres de l'association dès la semaine prochaine. Jean-Michel COUVE demande à ce que les membres qui ne pourraient assister à la réunion veuillent bien adresser leur procuration.

□ Délégation éventuelle de pouvoir

Jean-Michel COUVE informe l'assemblée, que si aucun membre n'y voit d'inconvénient, Annick NAPOLEON, Vice-Présidente, sera la signataire de la convention passée entre le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et l'A.P.D.D.T.M. concernant la subvention des 130.000€, qui sera, dès le lendemain adressée aux services du ministère afin que le mandatement soit le plus rapidement effectif sur les comptes de l'association.

Aucune objection n'ayant été formulée,

La séance est levée à 12H30.